

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS  
SEANCE DU 13 MAI 2013  
DELIBERATION N°2013-28

**OBJET : Budget rectificatif n°1 2013.**

**LE CONSEIL,**

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

**DECIDE**

La majorité de ses membres étant physiquement présente en séance,

**D'APPROUVER :**

- **à l'unanimité** le plafond d'emplois pour 2013.
- **par 19 voix pour et 2 abstentions** le budget rectificatif n°1 2013 de l'Université.

Fait à Tours, le 16 mai 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT